



**AGH PARIS**

42bis, Boulevard Richard-Lenoir  
75011 PARIS  
Tél : 01.55.78.55.00

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE SEINE ET  
MARNE**

Siège social : LA MAISON SUISSE 1016, RUE DE  
FONTAINEBLEAU 77720 BREAU

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 30/06/2023

**Cabinet AGH PARIS**

Siège social : 42bis, Boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

42bis, Boulevard Richard-Lenoir  
75011 Paris  
Tél : 01.55.78.55.00

72, Avenue Daniel Perdrigé  
93370 MONTFERMEIL  
Tél. : 01 45 09 36 36

12, rue Notre Dame  
77100 MEAUX  
Tél : 01.60.22.94.39

9 bis, rue Jean Jaures  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tel : 01.55.60.00.13

Société inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux  
Comptes de Paris

AGH PARIS SARL au capital de 800 000,00 € - R.C.S PARIS B 453 887 135 – TVA FR55453887135

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 30/06/2023

Aux adhérents,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif à la comptabilisation des produits à recevoir, en lien avec les projets d'écocontribution, exposé à la page N°14 de l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11/04/2024

Pour le commissaire aux comptes  
AGH PARIS

Aude GUMUCHIAN  
Commissaire aux comptes

Pour le commissaire aux comptes  
AGH PARIS

Mamadi CAMARA  
Commissaire aux comptes

# COMPTES ANNUELS

**EFICIO**

Expertise Comptable  
90 rue Pascal  
77000 Vaux Le Pénil



## Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions brevets droits similaires	26 508	26 508			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	70 276	51 499	18 777	8 182	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
	Terrains	1 059 973	549 175	510 798	515 573	
	Constructions	2 600 478	1 557 380	1 043 099	1 047 236	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	287 571	242 427	45 144	52 744	
	Autres immobilisations corporelles	574 656	408 009	166 647	188 607	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				2 603	
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations évaluées selon mise en équival.						
Autres participations	100 000		100 000	100 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 660		8 660	8 549		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 728 123</b>	<b>2 834 998</b>	<b>1 893 126</b>	<b>1 923 496</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	6 173		6 173	787	
	<b>CREANCES (3)</b>					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	76		76	4 955	
	Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	706 799		706 799	667 866		
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 865 368	10 812	1 854 556	1 711 206		
<b>DISPONIBILITES</b>	1 056 775		1 056 775	1 162 300		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	144 855		144 855	102 635	
		<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 780 045</b>	<b>10 812</b>	<b>3 769 233</b>	<b>3 649 748</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
	<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>8 508 168</b>	<b>2 845 810</b>	<b>5 662 358</b>	<b>5 573 243</b>	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an						



## Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 819 186	4 200 991
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>83 486</b>	<b>(381 804)</b>
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>3 902 673</b>	<b>3 819 186</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 443	5 700
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>2 443</b>	<b>5 700</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 905 116</b>	<b>3 824 886</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	124 412	176 005
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>124 412</b>	<b>176 005</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	274 947	308 522
	Emprunts et dettes financières divers	700	1 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 152	165 612
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	151 625	171 034
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	180 670	299 312	
Produits constatés d'avance	899 736	625 973	
	<b>Total des dettes</b>	<b>1 632 831</b>	<b>1 572 352</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 662 358</b>	<b>5 573 243</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	83 486,37	(381 804,34)
	(1) Dont à moins d'un an	1 391 030	1 295 505
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de Résultat

1/2

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	1 016 534	1 030 401
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 464 623	1 180 938
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	380 596	411 556
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 032 715	839 760
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	331 839	132 212
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	54 358	55 940	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 280 665</b>	<b>3 650 808</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	14 086	14 175
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 422 256	1 167 689
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 074 817	1 079 764
	Aides financières	402 800	520 946
	Impôts, taxes et versements assimilés	109 248	98 287
	Salaires et traitements	678 833	658 345
	Charges sociales	314 996	321 484
	Dotation aux amortissements et dépréciations	171 117	166 136
	Dotation aux provisions		11 734
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	56 237	57 969	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 244 389</b>	<b>4 096 531</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 276</b>	<b>(445 723)</b>



# Compte de Résultat

2/2

		30/06/2023	30/06/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 276</b>	<b>(445 723)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 319	5 918
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>10 319</b>	<b>5 918</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 650	4 162
	Intérêts et charges assimilées	2 712	2 983
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>9 362</b>	<b>7 145</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>956</b>	<b>(1 227)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>37 232</b>	<b>(446 950)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	39 906	71 741
	Sur opérations en capital	24 257	3 549
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>64 163</b>	<b>75 290</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	10 634	2 229
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>10 634</b>	<b>2 229</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>53 529</b>	<b>73 061</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		7 275	7 916
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 355 147</b>	<b>3 732 016</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 271 660</b>	<b>4 113 820</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>83 486</b>	<b>(381 804)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

# ANNEXES

**EFICIO**

Expertise Comptable  
90 rue Pascal  
77000 Vaux Le Pénil

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux règles générales applicables en la matière
- aux dispositions du règlement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- aux dispositions de l'article R421-35 du code de l'environnement et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 662 358** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 355 147** euros et un total **charges** de **4 271 660** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **83 486** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Règles et Méthodes Comptables

### **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



## Objet social, nature activ., missions soc, moyens mis en oeuvre

### Description de l'objet social

La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77) a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser, Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation, et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.



## Objet social, nature activ., missions soc, moyens mis en oeuvre

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. À cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la FDC77.

La FDC77 peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La FDC77 peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant *une* infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

### **Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ainsi que des moyens mis en oeuvre**

La FDC 77 met en valeur et protège le patrimoine cynégétique à travers la gestion et l'aménagement des territoires du département (contrats de services, espace adhérent, comptages, ...).

La FDC 77 propose des formations avec différentes agrémentations (gardes particuliers, gardes des bois, gardes du domaine public, piégeurs agréés, ...).

Avec notre parcours destiné à la formation du permis de chasser, la FDC 77 s'investit de l'inscription jusqu'au passage de l'examen du permis de chasser en formant et en accompagnant les candidats. Nous soutenons nos jeunes chasseurs en leur proposant de continuer leur accompagnement à travers des journées de chasse dédiées.

La FDC 77 propose diverses formations (examen initial à la venaison, chasse à l'arc, accidentologie du chien, ...) et cherche à informer le public sur l'importance de notre environnement à travers la semaine de l'éducation à la nature et diverses manifestations



## Objet social, nature activ., missions soc, moyens mis en oeuvre

auxquelles nous participons (journée portes ouvertes, Nature et Vénérerie en Fête, ...).

La FDC 77 supervise dans le cadre de la loi les deux seules associations communales de chasse agréées (ACCA) du département.

La FDC 77 gère les demandes de plans de chasse grande faune et le plan de gestion petite faune conformément au schéma départemental en vigueur.

La FDC 77 assure la délivrance des validations du permis de chasser en présentiel ou à distance via le guichet unique. Pour la chasse accompagnée, nous formons le filleul et le parrain afin qu'ils puissent obtenir l'autorisation de chasse accompagnée.

La FDC 77 développe des actions de prévention des dégâts agricoles causés par le grand gibier (pose et entretien de clôtures, effarouchement) et assure l'indemnisation des dégâts. Elle assure également des missions de régulation des populations des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

La FDC 77 participe activement au réseau SAGIR (suivi sanitaire de la faune sauvage). Elle communique et forme sur les protocoles à suivre concernant la manipulation et le transport des cadavres d'espèces de faune sauvage. Dans le cadre de l'examen initial de la venaison, la FDC 77 forme les chasseurs à l'examen des carcasses et des viscères d'espèces chassables en vue de leur commercialisation.

La FDC 77 contribue à la protection et à la reconquête de la biodiversité à l'aide de son pôle environnement sous forme de convention (Natura 2000, Seine Grands Lacs, RTE, ENS). Elle construit des projets éco-contribution grâce au financement de l'OFB et la FNC (DRONE, SEMOBORD, CIFF). Elle réalise des actions de plantations (projets éco-participatifs financés en partie par la Région IDF, SEM'ALAVOLEE 77, Opération Sainte Catherine). Elle peut être amenée dans ses missions de gestion d'espèces à réaliser des comptages ornithologiques et à concevoir des projets d'introduction ou de renforcement de population d'espèce.

La FDC 77 élabore un schéma départemental, celui en cours est valable de 2020 à 2026 approuvé par le préfet.

Nous travaillons en cohésion et en partenariat avec les grandes associations cynégétiques ou non du département en fonction de leur domaine de spécialisation.

La FDC 77 compte 18 salariés dont 9 techniciens, elle assure une formation permanente en accueillant régulièrement des apprentis et stagiaires et des services civiques.

La FDC 77 peut se porter partie-civile en cas d'infractions constatées et intervenir auprès des différents tribunaux compétents.

## Faits caractéristiques

### **Variation des fonds propres :**

#### **Les réserves :**

Après décision adoptée en Assemblée Générale des Chasseurs de Seine et Marne, en date du 21 avril 2023, les affectations suivantes ont été comptabilisées sur l'exercice 2022/2023 :

-le résultat déficitaire de l'année 2021/2022 d'un montant de 381 804,34€ a été affecté à la réserve de gestion.

Ce qui porte le compte de réserve de gestion à 3 819 186,27 euros.

#### **Participation :**

Rappel de la participation dans la SAS TERRITOIRE 77, dont la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE est seul actionnaire, d'une valeur de 100 000€ depuis juin 2018.

#### **Valeurs mobilières de placement :**

A la fin de l'exercice, pour les titres de valeurs mobilières de placement, la valeur boursière se monte à 2 014 282 euros pour une valeur comptable de 1 715 368 euros. Le montant de la plus-value nette latente est de 298 914 euros.

#### **Rappel sur le fait générateur de l'inscription des dégâts :**

Le fait générateur d'inscription de l'indemnisation des dégâts d'une année cynégétique est constitué par l'expertise définitive validée par l'exploitant et l'estimateur jusqu'au 30 juin.

Procédure appliquée par la FDC77 depuis la Loi Chasse de 2001.



## Faits caractéristiques

### **Rappel sur l'organisation comptable :**

La fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins trois comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

### **L'éco contribution :**

La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés.

Cette activité est isolée dans une section analytique spécifique et jointe aux comptes annuels.

La FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE a engagé des dépenses pour les projets d'écocontribution avec la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'ILE DE FRANCE.

Les produits à recevoir en lien avec les projets d'écocontribution ont été comptabilisés dans les comptes de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE conformément aux principes comptables. Cependant la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'ILE DE FRANCE attend l'encaissement des produits des financeurs des projets pour enregistrement des charges dans leur comptabilité.

## Faits caractéristiques

### Elément significatif :

Malgré la diminution des surfaces détruites, le résultat reste impacté par l'augmentation des rendements et des cours des denrées.

	2021-2022			2022-2023		
	SURFACE (ha) ou UNITÉ	PRIX /Q ou UNITÉ(€)	MONTANT (€)	SURFACE (ha) ou UNITÉ	PRIX /Q ou UNITÉ(€)	MONTANT (€)
Avoine	3	18,3	-	0,48	25	823,
Betteraves sucrières	9,33	2,44	17 790,95	19,58	4,1	226,91 54
Blé bio				2,17	60,56	-
Blé dur biologique	0,4	33,2	1 094,31	0,07		-
Blé tendre	131,71	21,1	183 053,78	193,61	31,4	933,62 478
Camomille HE				0		-
Camomille Plant				0		-
Chanvre graine				0,15	380	-
Choux chinois bio				885 U		60 754,
Choux hiver				690 U		352,40 1
Colza biologique				0,55		-
Colza	25,41	53,9	49 013,48	3,21	62,4	181,60 7
Conserverie (Haricot)				16 Qx		652,28 2
Fenouil bio				0		40 470,
Féverolle	2,8	28,3	-	1,96	36,6	044,48 2
Féverolle bio				1,2		-
Fraise	1,1					-
Lin	4,25		2 025,69	0,28		-
Luzerne				0,4		-
Maïs grain	357,51	19,7	659 514,49	279,1	29,8	402,00 686

## Faits caractéristiques

Maïs fourrager	11,25	4,56	13 9,45 <sup>09</sup>	6,87	6,7	17 0 <sup>0</sup> 60,44
Maïs bio	7,96	32,45	17 9,73 <sup>01</sup>	2,61	40,56	5 1 <sup>1</sup> 52,64
Navet bio				450kg		1 4 <sup>4</sup> 02,97
Oeillette alimentaire				0		-
Orge biologique				0,28		-
Orge/Escourgeon de brasserie	20,48	21,3	28 7,06 <sup>76</sup>	14,51	29,5	24 0 <sup>0</sup> 48,01
Perte récolte P. naturelle	24,22	14,4	21 2,35 <sup>16</sup>	0		-
Pois biologique				2,5		-
Pois protéagineux	46,47		41 8,49 <sup>83</sup>	32,13	36,3	34 9 <sup>9</sup> 06,24
Pomme de terre bio				0,23		-
Pomme de terre	0,18	16	1 7,67 <sup>40</sup>	0,34	24,19	3 4 <sup>4</sup> 38,62
Prairie				25,31		-
Radis noir				258 U	1,76	6 <sup>6</sup> 32,10
Salade				8235 U	0,75	2 1 <sup>1</sup> 34,75
Salade bio				5010 U	1,2	6 4 <sup>4</sup> 24,84
Sarrasin	0,55			0		-
Sarrasin Bio				0		-
Seigle	0,2	17,9	8,21 <sup>29</sup>	0	28,7	-
Soja	1,37	73,2	1 5,81 <sup>40</sup>	0		-
Sorgho grain	24,78	19	23 7,31 <sup>49</sup>	12	27,8	8 9 <sup>9</sup> 99,58
Tournesol	11,46	52,6	17 5,65 <sup>88</sup>	3,5	65	5 1 <sup>1</sup> 60,79
Triticale	5,6	18,2	-	0	27,1	-
Vente en frais (Poireaux)	0		-	0		-
<b>Total général</b>	<b>671,19</b>		<b>1 028 024,37</b>	<b>603,04</b>		<b>1 344 202,47</b>

## Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Viremt p.à p. Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	119 840		15 132	38 188	96 784
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>119 840</b>		<b>15 132</b>	<b>38 188</b>	<b>96 784</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	1 038 588		21 385		1 059 973
	Constructions sur sol propre	2 169 524				2 169 524
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement	361 320		69 634		430 954
	Instal technique, matériel outillage industriels	278 595		8 975		287 571
	Instal., agencement, aménagement divers	105 294				105 294
	Matériel de transport	338 618		26 700	57 300	308 018
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	129 537		862		130 399
	Emballages récupérables et divers	30 396		550		30 946
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	2 603			2 603		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 454 476</b>		<b>128 106</b>	<b>59 903</b>	<b>4 522 679</b>	
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	100 000				100 000
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	8 549		112		8 660
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>108 549</b>		<b>112</b>		<b>108 660</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>4 682 864</b>		<b>143 350</b>	<b>98 091</b>	<b>4 728 123</b>



## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	111 658	4 537	38 188	78 007
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>111 658</b>	<b>4 537</b>	<b>38 188</b>	<b>78 007</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	523 015	26 160		549 175
	Constructions sur sol propre	1 299 611	41 744		1 341 355
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	183 997	32 028		216 025
	Instal technique, matériel outillage industriels	225 851	16 576		242 427
	Autres instal., agencement, aménagement divers	34 583	12 741		47 324
	Matériel de transport	254 038	36 276	57 300	233 014
	Matériel de bureau, mobilier	126 616	1 055		127 671
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 647 711</b>	<b>166 580</b>	<b>57 300</b>	<b>2 756 991</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>2 759 369</b>	<b>171 117</b>	<b>95 488</b>	<b>2 834 998</b>

## Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 660		8 660
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	76	76	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	431 731	431 731	
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	275 068	275 068		
Charges constatées d'avance	144 855	144 855		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>860 390</b>	<b>851 730</b>	<b>8 660</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	274 947	33 847	68 528	172 573
	Emprunts et dettes financières divers	700			700
	Fournisseurs et comptes rattachés	125 152	125 152		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	56 797	56 797		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 188	81 188		
	Impôts sur les bénéfiques	7 008	7 008		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 632	6 632		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	180 670	180 670		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	899 736	899 736			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 632 831</b>	<b>1 391 030</b>	<b>68 528</b>	<b>173 273</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		33 574			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## Produits à recevoir

30/06/2023

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>279 926</b>
<b>Autres créances</b>		<b>279 926</b>
Divers-produits a recevoir	274 839	
Interets courus a recevoir	5 086	



## Charges à payer

30/06/2023

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>141 042</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs fact non parvenues	27 729	<b>27 729</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes prov pour congés à payer	56 797	<b>92 250</b>
Dettes prov ch. sociales c.p	35 173	
Etat charges à payer	281	
<b>Autres dettes</b>		
Divers- charges à payer	21 062	<b>21 062</b>



## Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/06/2023	30/06/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	144 855	102 635	42 221	41,14
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>144 855</b>	<b>102 635</b>	<b>42 221</b>	<b>41,14</b>

--	--	--	--	--



## Produits constatés d'avance (avec détail)

	30/06/2023	30/06/2022	Variations	%
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>	<b>899 736</b>	<b>625 973</b>	273 763	43,73
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>				
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>899 736</b>	<b>625 973</b>	273 763	43,73

Les produits constatés d'avance correspondent aux encaissements des cotisations relatives à la période cynégétique 2023/2024 pour un montant de 899 736 euros.

## Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 30/06/2022		Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 30/06/2023
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise									
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecarts de réévaluation									
Réserves statutaires ou contractuelles	4 200 991						381 804		3 819 186
Réserves pour projet de l'entité									
Autres réserves									
Report à nouveau		(381 804)		381 804					
Excédent ou déficit de l'exercice	(381 804)	381 804		83 486					83 486
<b>Situation nette</b>	<b>3 819 186</b>			<b>465 291</b>			<b>381 804</b>		<b>3 902 673</b>
Dotations consommables									
Subventions d'investissement	5 700						3 257		2 443
Provisions réglementées									
<b>TOTAL</b>	<b>3 824 886</b>			<b>465 291</b>			<b>385 061</b>		<b>3 905 116</b>

Après décision adoptée en Assemblée Générale des Chasseurs de Seine et Marne, en date du 21 avril 2023, le résultat déficitaire de l'année 2021/2022 d'un montant de 381 804,34€ a été affecté à la réserve de gestion. Ce qui porte le compte de réserve de gestion à 3 819 186,27 euros.

Il reste au 30/06/2023 la subvention suivante : 32 571 euros pour la hutte et l'observatoire reçues au cours de l'exercice 2014/2015. Cette subvention continue d'être reprise au rythme de l'amortissement de l'aménagement.

Le montant de la reprise s'est élevé à 3 257 euros au cours de l'exercice 2022/2023.

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	176 005		51 593	124 412		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>176 005</b>		<b>51 593</b>	<b>124 412</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres	4 162	6 650		10 812
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>4 162</b>	<b>6 650</b>		<b>10 812</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>180 167</b>	<b>6 650</b>	<b>51 593</b>	<b>135 224</b>	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		6 650	51 593		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

## Engagements financiers

30/06/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
<b>Engagements de crédit-bail</b> CA LEASING LOCATION VEHICULE 37 794x1.20=45 353TTC	45 353	
	<b>45 353</b>	
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>	124 412	
	<b>124 412</b>	
<b>Autres engagements</b>		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>169 765</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
La provision pour charge s'élève à la somme de 124 412 euros au 30/06/2023.



## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/06/2023	30/06/2022	%	%	30/06/2023	30/06/2022	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	8 800	8 803	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>8 800</b>	<b>8 803</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>8 800</b>	<b>8 803</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

Rappel : le montant des rémunérations brutes imposables versées aux cadres dirigeants s'est élevé à 104 033,17€ pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Le montant versé pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023 est indiqué dans le tableau suivant.

## Rémunérations des Dirigeants

30/06/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

108 285

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

## Effectif moyen

30/06/2023

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres &amp; professions intellectuelles supérieures

8

Professions intermédiaires

Employés

10

Ouvriers

**TOTAL****18**



## Filiales et participations

1  
0

	30/06/2023		Q note part du capital détenue (en pourcentage)		Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres			Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>						
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
SASU TERRITOIRE 77	100 000	266 233	100,00		100 000	100 000
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
SASU TERRITOIRE 77			1 095 688		140 002	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
<b>B. Renseignements globaux</b>						
			<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital						
Capitaux propres						
Quote part détenue en pourcentage						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						